



IMPORTANCE DES CONVENTIONS LOCALES ET DE LA GESTION DES RESSOURCES PASTORALES AU MALI: CAS DU CERCLE DE KANGABA

Sadou Nouhoum Cisse^{1*}, Fatoumata Cissé², Alassane BA³ Moussa Karembe⁴, Dommo Timbely⁵,

¹ Centre Régional de Recherche Agronomique de Sotuba,

² Institut Polytechnique Rurale de formation et de recherche appliquée

³ Centre Régional de Recherche Agronomique de Sotuba

⁴ Université des Sciences Techniques et Technologiques de Bamako (USTTB);

* Courriel de l'auteur de correspondance : amiricisse704@gmail.com; tel : 76 60 66 80/66 60 66 80

RÉSUMÉ: Le présent travail, réalisé dans le cercle de Kangaba au Mali a pour but d'analyser le rôle de l'unique convention locale en tant qu'outil performant régissant la gestion des ressources naturelles, notamment pastorales. Pour la collecte des données de terrain, l'enquête quantitative à l'aide d'un questionnaire a couvert un échantillon de 247 personnes, soit 145 agro-éleveurs dont 32 femmes et 102 transhumants, tandis que l'enquête qualitative à travers des entretiens semi structurés autour de divers thèmes a concerné 15 personnes dont des élus et les représentants des autorités administratives et techniques, d'organisations professionnelles agricoles et de la société civile. Il ressort de cette étude que la convention locale de Kangaba n'est pas très connue des acteurs directs (agro-éleveurs et transhumants) contrairement aux acteurs indirects (administrateurs et élus locaux) qui sont les principaux initiateurs. Aussi, les femmes connaissent moins (03,64%) que les hommes (24,30%). Il a été décelé que, les éleveurs-transhumants et les femmes ont été faiblement représentés par rapport aux autres acteurs directs dans le processus d'élaboration même de la convention. Dans la zone *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus* restent les espèces ligneuses les plus émondées par les transhumants. Autant la convention semble théoriquement améliorer le vivre ensemble des communautés comme l'ont rapporté de nombreux acteurs dans la région, autant qu'elle n'a pu réduire significativement les conflits entre les acteurs directs.

Mots-clés: Convention locale, gestion, fourrages ligneux, Kangaba, Mali.

ABSTRACT: The present study, carried out in the cercle of Kangaba in Mali aims to analyze the role of the unique local convention as a powerful tool governing the management of natural resources, particularly pastoral resources. For the field data collection, a quantitative survey using a questionnaire covered a sample of 247 people, i.e. 145 agro-pastoralists, including 32 women and 102 transhumant herders, while the qualitative survey through semi-structured interviews on various themes 15 people, including elected representatives and representatives of the administrative and technical authorities, professional agricultural organizations and civil society. The that the Kangaba local convention is not very well known to direct direct stakeholders (agro-pastoralists and transhumant herders), while indirect indirect actors (local administrators and elected officials) who are the main initiators. Also, women know less (03.64%) than men (24.30%). It was found that herders-transhumants and women were poorly represented compared with other direct stakeholders in the process of drawing up the convention itself. In the zone, *Khaya senegalensis* and *Pterocarpus erinaceus* remain the woody species most pruned by transhumant herders. As much as the convention theoretically seems to improve

the way communities live together, as reported by many actors in the region, it has not been able to significantly reduce conflicts between direct actors.

Keywords: Local convention, management, woody fodder, Kangaba, Mali.

I. INTRODUCTION

Au Mali, l'élevage constitue un des piliers essentiels de l'économie. Les effectifs du cheptel national sont estimés en 2017 à 11 415 900 bovins, 17 400 000 ovins, 24 023 800 caprins, 561 500 équins, 1 099 900 asins, 1 192 900 camelins, 84 150 porcins et 45 004 600 de volailles (DNPIA, 2017). Sa contribution au PIB se situait autour de 15,2% en 2013 derrière les produits de l'agriculture (16,2%) et devant l'or (7,2%). L'élevage occupe 80% de la population rurale, selon le rapport des comptes nationaux définitifs 1999/2013, élaborés par l'INSTAT en 2015.

A côté de cette situation reluisante, la pratique de l'élevage demeure toujours dominée par les systèmes pastoraux mobiles très diversifiés, et tributaires des ressources naturelles, variables dans le temps et dispersées dans l'espace.

Au Mali, le cercle de Kangaba constitue une des principales zones d'accueil des transhumants où les animaux séjournent pendant toute la durée de la saison sèche. Cette situation cumulée aux aléas des changements climatiques engendre une augmentation de la croissance démographique et de la forte pression qui pèse sur des ressources pastorales de plus en plus rares.

Depuis le XV^e siècle, les sociétés soudano-sahéliennes accordaient une attention particulière à la Gestion des Ressources Naturelles et des territoires qui les supportaient comme en témoignent les correspondances émises par d'illustres juristes musulmans tels qu'Askia Mohamed de Gao (Norris, 1975) et le Sultan Mohamed Sattafan de l'Aïr (Cuoq, 1975). Des réglementaires célèbres ont par ailleurs vu le jour, en particulier au début du XIX^e siècle avec deux érudits peuls: Cheickou

Amadou et la Dina du Massina (Gallais, 1984) et Ousman Dan Fodio de Sokoto au Nigeria qui instaurent un code pastoral. En s'inspirant des orientations des textes sur la décentralisation qui visent la gestion durable des ressources naturelles à travers une responsabilisation des acteurs à la base, les premières expériences de convention locale ont été initiées au début des années 1990 par des institutions de recherche (C.R.R.A de Sikasso), des organismes de développement et des ONG avec une maîtrise d'ouvrage assurée par les Collectivités territoriales. Cependant le fondement reste un accord directement négocié entre toutes les parties concernées (professionnels, communautés, collectivités territoriales, Etat), prenant en compte les us et coutumes locaux, la réglementation en vigueur et les aspects de gestion durable des ressources, dans un espace ou une circonscription administrative donnée. La finalité des conventions locales est de doter les populations locales, à l'échelle village, groupe de villages, commune, ou groupe de communes, un outil de gestion durable et détaillé de leur environnement dans le but de défendre leurs intérêts, leur us et coutumes, la paix et la cohésion sociale et de mener des actions de développement » (Cissé, 2014).

La plupart des communes rurales du Mali ont voulu expérimenter un système de gestion participative novateur que constituent les conventions locales en tenant compte des réalités spécifiques de chaque localité (Diallo, 2003).

En fait selon Cissé, (op cit.) il existerait une diversité de conventions locales de gestion des ressources naturelles au Mali, à travers leur couverture géographique (conventions villageoises, inter villageoises, communales, inter communales, etc.) et les approches ayant conduit à leur élaboration (approche plutôt sociologique, visant une

valorisation des us et coutumes, les modes de représentation et d'organisation économique et sociale des communautés locales, approche dite institutionnelle visant plus à appuyer la vulgarisation des lois et règlements relatifs à la gestion des ressources naturelles, approche consistant en fait en une délégation légale de la gestion des ressources publiques à des professionnels privés ou leurs organisations à travers des contrats d'exploitation, etc...).

Quel(s) type(s) de convention(s) locale (s) de gestion des ressources naturelles pastorales élaboré(s) et mis en œuvre dans les communes de Minidian, Maramandougou et Kaniogo (Kangaba)? Quels sont les niveaux d'appropriation de la convention par les acteurs? Quels sont les effets de la convention locale sur la gestion des ressources naturelles pastorales?

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Elle s'articule autour de la revue documentaire et de la collecte des données et informations sur le terrain.

2.1. Revue documentaire

Ce travail a démarré par des recherches bibliographiques en rapport avec le thème. La revue et l'analyse documentaire ont permis de faire un état des lieux des connaissances sur les questions relatives à l'implication des institutions locales dans la gestion durable des ressources naturelles pour améliorer la productivité du bétail et particulièrement sur les conventions locales existantes. Ainsi nous avons exploité les différents documents disponibles sur les conventions locales au Mali et sur les différents textes réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles. L'analyse de ces différents documents a permis d'une part d'appréhender les différentes problématiques et le niveau des

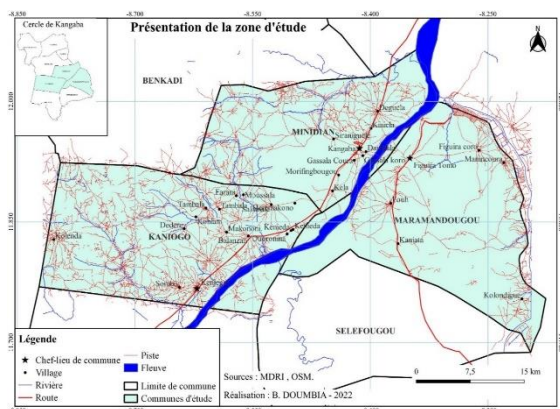
L'étude de la situation actuelle de la convention locale dans les communes de Minidian, Maramandougou et Kaniogo (Kangaba) et son impact sur la gestion des ressources naturelles pourraient constituer une contribution à la réponse à ces questions de recherche. Ce qui justifie du coup le présent thème intitulé «**IMPORTANCE DES CONVENTIONS LOCALES ET DE LA GESTION DES RESSOURCES PASTORALES AU MALI : CAS DU CERCLE DE KANGABA**». Il a pour objet de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources pastorales et l'environnement dans les communes rurales de Minidian, Maramandougou et Kaniogo dans le cercle de Kangaba.

connaissances produites sur les conventions locales et la gestion durable des ressources naturelles tant au Mali, en Afrique que dans le reste du monde, d'autre part de préparer les investigations sur le terrain.

2.2. Collecte des données et informations sur le terrain

L'étude concerne le cercle de Kangaba. Le choix des trois communes (Minidian, Maramandougou, Kaniogo) est fait sur la base de l'importance de la population de ces communes (RGPH 2009) et leur disponibilité à accueillir les éleveurs transhumants.

Présentation de la zone d'étude



La collecte des données sur le terrain a été réalisée selon les méthodes aussi bien qualitatives que quantitatives. Concernant la méthode qualitative, notre souci majeur a été d'abord d'opérer un choix ciblé des personnes à interviewer, c'est-à-dire l'identification d'informateurs qualitativement significatifs, à même de pouvoir nous fournir des renseignements permettant d'appréhender le phénomène étudié. Nous avons donc opté pour un ciblage des informateurs clés qui traduit une image globalement conforme à celle qui serait obtenue en interrogeant les principales parties prenantes et les bénéficiaires de la convention locale (Quivy et Van, 1995).

De façon pratique, la collecte a concerné deux types d'informateurs:

Pour l'enquête qualitative : Il s'agit des acteurs dits indirects, constitués des autorités administratives (collectivités territoriales, administration générale), techniques (services techniques déconcentrés des eaux et forêts, des productions et industries animales, et de l'agriculture), de la société civile (ONG, groupements de femmes, de jeunes, etc.), les représentants des organisations socioprofessionnelles d'éleveurs, d'exploitants forestiers, de chasseurs, et coutumiers (autorités villageoises, chefs de terre, de chasse, etc.) ;

A travers l'enquête qualitative par des entretiens individuels, nous avons d'une part, évalué le niveau de connaissance des

acteurs indirects de la convention locale existante dans les communes de Minidian, Maramandougou et Kaniogo, apprécié le processus de son élaboration et de sa mise en œuvre, d'autre part nous avons apprécié ses effets sur les conflits entre éleveurs et agriculteurs et sur la gestion des ressources pastorales et l'environnement.

Pour l'enquête quantitative : La collecte des données quantitatives qui a permis surtout à identifier les espèces ligneuses les plus utilisées dans l'alimentation des animaux, d'apprécier les connaissances et attitudes de ces acteurs par rapport à la convention locale et d'évaluer les effets de sa mise en œuvre. Elle a été conduite de la façon suivante :

Après des acteurs dits directs ou bénéficiaires que sont les agro-éleveurs et les éleveurs transhumants, sur la base d'un échantillonnage de la population cible. Cette population résidente comprend :

- ✓ Des agro éleveurs ou éleveurs sédentaires, résidents dans les communes de Minidian, Kaniogo et Maramandougou ;
- ✓ Les transhumants, en provenance des communes et cercles de la région de Koulikoro et d'autres localités du Mali;

En résumé, la collecte des données sur le terrain s'est déroulée en trois phases principales.

Dans une première phase: nous avons effectué une enquête exploratoire ou pré-enquête, d'une part pour acquérir une connaissance précise des acteurs de la convention et des caractéristiques socioprofessionnelles de la population de la zone, d'autre part pour l'identification des problématiques liées à la gestion des ressources pastorales dans les communes et pour la formulation des outils de collecte des données (guides entretiens et questionnaire) et le test de ces outils;

Dans une deuxième phase : nous avons procédé à des entretiens en individuel avec les acteurs indirects autour des quatre thèmes de discussion que sont :

- La connaissance de cette convention locale des communes rurales de Minidian, Maramandougou et Kaniogo;
- l'état d'élaboration et de mise en œuvre de la convention ;
- l'évolution des conflits entre éleveurs transhumants et agro éleveurs depuis que la convention existe.
- L'évolution de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement depuis que la convention existe.

Globalement ces entretiens individuels ont concerné 15 acteurs indirects dont une femme.

Dans une troisième phase : une enquête quantitative sur un échantillon aléatoire de

III. RESULTATS DES TRAVAUX DE TERRAIN

La taille de l'échantillon est d'une part 145 agro-éleveurs dont 32 femmes, d'autre part 102 transhumants qui ont répondu au questionnaire, soit au total 247 acteurs directs.

Dans l'ensemble la collecte des données sur le terrain s'est déroulée du 07 janvier au 22 juillet 2021 et a concerné un total de 262 personnes dont 33 femmes, qui nous ont permis d'appréhender le niveau de connaissances et l'attitude des acteurs indirects et directs sur la conventions locale de gestion des ressources naturelles, leur appréciation du processus de son élaboration et de sa mise en application, ses effets sur l'utilisation des espèces ligneuses pour l'alimentation des animaux, sur l'état de dégradation des ressources pastorales, la prévention et la gestion des conflits entre agro-éleveurs et transhumants.

3.1 Résultats enquêtes qualitatives

3.1.1. Appréciation du processus d'élaboration de la convention locale

De l'avis des acteurs indirects, la CL des communes rurales du cercle de Kangaba

247 acteurs directs, soit 145 agro-éleveurs et 102 éleveurs transhumants administrés dans les 15 villages qui accueillent habituellement les transhumants. Ces villages relèvent des trois communes rurales de :

-*MINIDIAN* : Kangaba, Deguela, Gassara, Damballa, et Kela ;

-*KANIOGO*: Keniegoué, Salamalé, Balazan, Farada et Teguecoro ;

-*MARAMANDOUGOU*: Figuiratomo, Figuiracoro, Fouh ,Dangacoro et Manincoura.

Les informations collectées ont été saisies et analysées avec le logiciel IBM SPSS Statistics 20 et EXCEL 2010.

qui existe depuis plus de 10 ans connaît d'énormes difficultés. D'abord il ressort des entretiens, une faible représentativité des éleveurs (et aussi des femmes) lors des réunions de concertation ; « nous [les éleveurs] n'avons pas été représentés et impliqués dans le processus d'élaboration de la convention locale » déclare M. Boukari BOLLY Président de la coopérative des éleveurs de Kangaba ou bien « les concertations ont été insuffisantes pour nous [éleveurs] et les délais retenus assez courts et ne peuvent être respectés par les transhumants », affirme plutôt M. Mamadou KARAGNARA représentant des transhumants, ou encore « nous [les femmes] avons été oubliées lors des réunions d'élaboration de la convention locale malgré le rôle important qu'on joue dans la gestion des ressources naturelles, je me suis retrouvée seule face aux hommes sans pouvoir défendre la cause des femmes » ajoute Madame Mariam FOFANA présidente de l'association des femmes de Kangaba. En sommes, certains acteurs (Femmes et transhumants) sont faiblement représentés dans le processus d'élaboration de la convention locale de gestion durable des ressources naturelles du cercle de Kangaba.

3.1.2. Appréciation de l'état de la mise en œuvre de la convention locale

Même si certaines mesures de la convention sont appliquées grâce surtout aux efforts des services techniques et ses partenaires, force est de reconnaître qu'un grand nombre de mesures ne sont toujours pas appliquées.

Pour les mesures appliquées on note :

- la réalisation de 11 pistes pastorales dans le cercle avec l'appui de l'AMUMA avec l'identification des gîtes d'étape et d'une parcelle de retrait des transhumants qui

Pour les mesures non appliquées, il est à citer :

- le non aménagement des puits pastoraux prévus,
- l'occupation des bourtols par les champs de cultures dans certains villages,
- la non fonctionnalité des comités villageois, comités communaux et du comité local pour l'application des mesures, faute de mesure d'accompagnement,
- le non- respect des délais d'entrée et de sorties des animaux,
- le trafic du bois de *Pterocarpus erinaceus*, très recherché par les Chinois et la souffrance du bois de sillage,
- la non- tenue de concertations.

En plus, on constate que la CL des communes rurales du cercle de Kangaba n'intègre pas certaines activités d'exploitation des ressources naturelles, dont la pêche, mais surtout l'orpaillage responsable des feux de brousse, des produits toxiques déversés, et des trous creusés constituent une menace pour les ressources naturelles et l'environnement. C'est pourquoi le conseil de cercle a initié sa relecture pour corriger autant que faire se peut les insuffisances constatées.

n'ont pas pu quitter les zones de pâturage de saison sèche de la commune pour diverses raisons,

- la délimitation des zones de cultures et des pâturages grâce à l'AMUMA ;
- le respect, plus ou moins, des délais de rentrée et de sortie des transhumants,
- la réduction des coupes d'arbres pour la production de charbon et les bois d'œuvre ;
- la création des AGR (verger, moulin, apiculture),
- la fonctionnalité des fourrières ;
- la création de deux massifs forestiers par commune avec l'appui de GEDEFOR ;

3.2. Résultats Enquêtes quantitatives

3.2.1. Niveau de connaissance de la convention locale

Le niveau de connaissance de la convention est particulièrement contrasté entre les acteurs indirects (autorités administratives et politiques, responsables services techniques, organisation de la société civile, etc.) et les acteurs directs (agro éleveurs et éleveurs). En effet l'enquête révèle que la totalité des acteurs indirects interviewés (100%) ont une large connaissance de la convention contre seulement une faible connaissance des acteurs directs (un peu plus du tiers). Le contraste est aussi particulièrement marqué entre les agro éleveurs d'un côté dont 44,83% ont déclaré connaître la convention et les

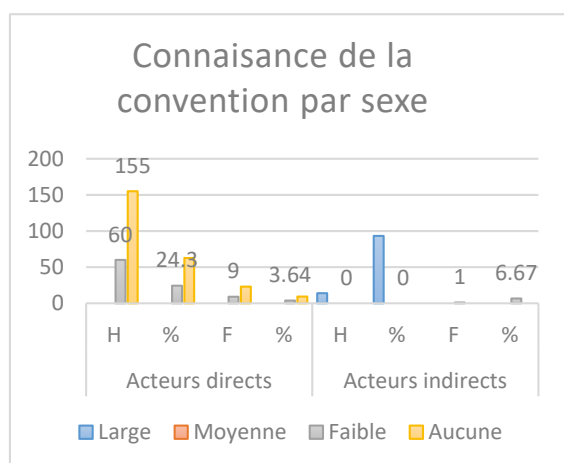
Tableau 1 : Connaissance de la convention locale par les acteurs.

transhumants dont seulement une petite minorité (5,88%) est au courant comme indiqué au tableau 1.

La différence de niveau de connaissance entre acteurs indirects et acteurs directs s'expliquerait par le fait que les premiers sont généralement les initiateurs de la convention ou bien sont étroitement associé à l'initiative. En outre ils constituent les responsables décisionnels pour la communauté et de ce fait se considèrent comme comptables de la réussite ou de l'échec de la convention locale.

La méconnaissance de la convention par une majorité d'acteurs directs serait due

Selon le genre, au niveau des agro éleveurs et transhumants, les résultats de l'enquête montre que la proportion des femmes qui connaissent la convention est encore plus faible que celle des hommes, respectivement 3,64 % et 24,30% comme l'indique le graphique 1. Cela serait surtout dû à la non implication des femmes à la prise de décision au niveau de la communauté qui peut s'expliquer par des raisons socio-culturelles. Généralement au Mali, les femmes ne peuvent en aucune manière décider devant les hommes selon un interlocuteur « elles assistent aux réunions mais elles ne participent pas aux discussions ».



Graphique 1: Connaissance de la convention par sexe

certainement au non fonctionnement des comités villageois de surveillance, du comité communal et du comité local chargés de la mise en œuvre de la convention locale sur le terrain. Cette situation annonce du coup la non maîtrise des différents clauses de la convention par les usagers et par conséquent leur non application du moins par une frange importante des acteurs directs. La non connaissance de la convention par les transhumants constitue un indicateur significatif des difficultés de son application car les éleveurs en particulier constituent un des acteurs majeurs de sa mise en œuvre.

Connais- sance conve- ntion/ acteur s	Acteurs directs				Acteur s indirect s	
	Agro- éleveurs		Transhum ants		Admini- stration et Elus	
	N	%	N	%	N	%
Large	0	0	0	0	15	10
moyenne	0	0	0	0	0	0
Faible	65	44,83	6	5,88	0	0
Aucune	80	55,17	96	94,12	0	0
Total	145	100	102	100	15	100

3.2.2. Utilisation des ressources pastorales

Deux objectifs majeurs de la convention : la coupe abusive des ressources forestières pour l'alimentation des animaux et la prévention des conflits entre usagers dont une des causes est la coupe par les éleveurs des plantes appréciées par les animaux.

L'enquête a permis une évaluation des effets de la convention sur l'utilisation des ressources pastorales par les agro-éleveurs et les transhumants.

Dans l'ensemble sept espèces fourragères ont été indiquées par les acteurs directs, ce sont : *Khaya senegalensis* (Diala), *Pterocarpus erinaceus* (Guenou), *Azizelia africana* (Linguè), *Terminalia macroptera* (Wolomuso), *Terminalia laxiflora* (Wolotiè), *Acacia seyal* (Zajè), *Ficus gnaphalocarpas* (Toro).

Des résultats de l'étude, il ressort que *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus* sont les deux plantes les plus utilisées par les agro-éleveurs et transhumants. La convoitise de ces deux plantes est due non seulement à leur appétibilité et leur forte utilisation en médecine mais aussi à l'utilisation de *Khaya senegalensis* en bois d'œuvre (confection des pirogues) et de *Pterocarpus erinaceus* dans le fuel. En plus *Pterocarpus erinaceus* est beaucoup recherché par les chinois selon le chef de cantonnement forestier de Kangaba. Enfin il faut également signaler que la quasi-

3.2.3 Appréciation de l'état de dégradation des ressources pastorales

Malgré la convention locale, l'état des ressources pastorales de la zone est jugée passable à mauvais par la grande majorité des agro éleveurs (123 sur 145 enquêtés, soit 84,83%) et par la totalité des transhumants interrogés. La situation de dégradation des ressources pastorales dans la zone serait dû selon les enquêtés, à la rareté des pluies, aux feux de brousse provoqués par les orpailleurs, au défrichement anarchique, et à la pression démographique humaine et animale.

3.2.4. Impact sur la prévention et la gestion des conflits

Les conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales sont particulièrement fréquents en période d'hivernage et opposent surtout les agro-éleveurs et les éleveurs transhumants. Les dégâts des champs de culture sèche ou des parcelles maraichères par les

totalité des conflits entre transhumants et agents forestiers est liée à la coupe par les éleveurs des plantes appréciées par les animaux.

En considérant ces deux plantes qui sont les plus appréciées, le taux de leur utilisation a baissé avec la convention comme indiqué au tableau 2.

En effet la quasi- totalité (87,85%) a déclaré utiliser ces plantes pour l'alimentation de leurs animaux avant la convention contre 46,97% avec la convention. Cependant cette baisse serait en grande partie imputable aux efforts du cantonnement forestier et non à la convention dont les dispositions sont ignorées par la majorité des usagers.

Tableau 2: L'utilisation des ressources pastorales avant et avec la convention par les agro-éleveurs et les transhumants

animaux des transhumants sont à base de la plupart de ces conflits.

Les principales dispositions des conventions locales visent à prévenir et à régler les conflits à travers notamment l'identification et la matérialisation de pistes pastorales, la fixation des dates pour la sortie et la rentrée des animaux dans les zones agricoles et la mise en place de commissions chargées de l'application de ces dispositions.

Des résultats de l'enquête il ressort que le nombre de conflits liés aux dégâts de culture n'a pas baissé au contraire ils ont légèrement augmenté : 74 conflits en moyenne par an dans les communes recensés par les services techniques avant la convention contre 81 conflits avec la convention. La presque totalité de ces conflits ont été réglés à l'amiable, par les autorités coutumières et l'appui des services techniques, mais sans le recours des autorités mises en place par la convention.

A partir du recoupement de témoignage des acteurs directs et indirects, le recours aux autorités de la convention a été sollicité en

une seule fois pour le règlement de conflit entre agro éleveurs et transhumants.

De ce fait il est permis de conclure que la convention n'a pas réduit le nombre de conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales dans la zone. Cette situation est due d'une part à la méconnaissance de la convention locale par les acteurs directs (agro éleveurs, éleveurs transhumants et femmes), qui auraient été faiblement impliqués dans le processus de son élaboration pour des raisons socioculturelles, d'autre part au non fonctionnement des structures mise en place pour son application, notamment les comités villageois.

IV. DISCUSSION DES RESULTATS

Les différentes réponses données ont confirmé que les conventions locales jouent un grand rôle dans la bonne gestion des ressources naturelles. En effet, ils affirment que si les conventions locales sont mises en œuvre, elles constituent un outil performant de gestion des ressources naturelles. Selon eux, les conventions permettent aussi une bonne gestion des conflits entre les agro-éleveurs et les transhumants et fixent les règles, les procédures et organismes de veilles sur la gestion des ressources naturelles tout en clarifiant le rôle de chacun dans la gestion des ressources.

En fin, d'après ces interviewés, les conventions locales consolident le vivre ensemble et la solidarité dans la communauté. Ces mêmes importances des conventions locales sur la gestion des ressources naturelles ont été rapportées par nombreux auteurs notamment Umutoni (2014), Granier (2010), Dicko (2012) et Djiré (2004).

Les résultats de cette étude montrent que le niveau de connaissance de la convention diffère d'un individu à l'autre et d'un groupe à l'autre confirmés par ceux de

Plantes	Acteurs directs avant convention		Acteurs directs avec convention	
	N	%	N	%
Noms Scientifiques				
<i>Khaya senegalensis</i>	144	58,30	55	22,27
<i>Pterocarpus erinaceus</i>	73	29,55	61	24,70
<i>Azelia africana</i>	3	1,21	33	13,36
<i>Terminalia macroptera</i>	6	2,44	19	7,69
<i>Terminalia laxiflora</i>	8	3,24	24	9,72
<i>Acacia seyal</i>	10	4,05	20	8,10
<i>Ficus gnaphalocarpas</i>	3	1,21	35	14,17
Total	247	100	247	100

Umutoni (2014) qui dit que le niveau de connaissance de ces conventions locales diffère d'un individu à l'autre et d'une zone à une autre. En plus, Coulibaly et Sanogo (2006) affirment aussi que tous les acteurs impliqués dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles n'ont pas le même niveau de connaissance, ni la même perception sur les conventions locales.

Cette étude montre que les femmes et les transhumants n'ont pas été impliqués autant que les autres acteurs directs et indirects dans le processus d'élaboration de la convention rejoignant les résultats de (Shackelot et al., 2002 ; Granier, 2010 et Anderson et Metita, 2013) qui ont montré que les approches d'élaboration des conventions locales concernaient un groupe d'individu qui s'approprie le pouvoir et le devoir de l'élaboration des conventions

locales. En plus, selon toujours Dicko, (2002 :12), dans bien des cas il a été constaté la marginalisation ou l'exclusion de certains acteurs dont les femmes et les usagers extérieurs. Ainsi, comme l'a rapporté Bachir et al., (2007), la participation de ces acteurs dans l'élaboration des conventions locales se limitent trop souvent à certains groupes, les autres, plus difficiles à atteindre, étant laissés en marge. Par conséquent, l'inclusion des acteurs n'est pas effective.

Les résultats montrent qu'un grand nombre de mesures de la convention ne sont toujours pas mises en œuvre même si certaines mesures sont appliquées grâce surtout aux efforts des services techniques et ses partenaires. La non application des conventions est rapportée par certains auteurs (Dicko, 2002, Lavigne Delville : 2001 ; Coulibaly, 1999 ; Ba et al. 1999 ; PAE: 2003) en disant « qu'on note souvent la mauvaise, sinon la non application de la plupart des conventions pour de nombreuses raisons : au premier plan sont fréquemment évoquées les réticences des autorités administratives à signer les différents documents ; les perpétuelles remises en cause à la suite des changements de responsables administratifs ou techniques, comme si le principe de continuité de l'administration était un vain mot.

Les résultats issus de cette étude montrent que malgré la convention locale, les ressources pastorales de la zone sont jugées en état de dégradation (passable à mauvais) par la grande majorité des interrogés. La situation de dégradation des ressources pastorales dans la zone serait dû selon les enquêtés, à la rareté des pluies, aux feux de brousse provoqués par les orpailleurs, au défrichement anarchique, et à la pression démographique humaine et animale. Les différents interlocuteurs pensent que l'Etat des ressources naturelles est lamentable et que la convention locale ne prend pas en compte l'orpaillage qui constitue un fléau pour les ressources naturelles et

l'environnement. Les placers ont augmenté le nombre ou la fréquence des feux de brousse avec les détecteurs de métaux car la paille diminue la capacité de ces détecteurs, donc on brûle la paille.

Les travaux d'autres auteurs révèlent des résultats similaires comme ceux d'André Kiema et al. (2014) sur la dégradation des ressources en faisant ressortir que les indicateurs de dégradation des pâturages sont en hausse constante selon 80 % des personnes enquêtées et concordent également avec les estimations de divers autres auteurs (IEMVT, 1987). La poursuite de ce processus de dégradation a été aussi signalée par Umutoni (2014) qui montrent que les ressources naturelles sont menacées et subissent une pression croissante constante et, par conséquent une dégradation accrue dans cette zone.

Cependant on peut se réjouir des impacts positifs des conventions locales sur la gestion des ressources naturelles rapportés non seulement par Bachir (2007) dans son étude réalisée au Niger mais aussi par Djiré (2003) dans son étude sur les outils de gestion durable de ressources naturelles au Mali. Ces auteurs ont également affirmé que les conventions locales permettent une réduction de la dégradation des ressources naturelles, de défendre les intérêts de la communauté et d'améliorer les conditions des vies des populations et la protection de l'environnement. Enfin, les conventions locales consolident la coopération et la solidarité dans la communauté. Ces mêmes importances des conventions locales sur la gestion des ressources naturelles ont été rapportées par nombreux auteurs notamment Granier (2006), Dicko (2012) et Djiré (2004).

Des résultats de l'étude, il ressort que *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus* sont les deux plantes les plus utilisées par les agro-éleveurs et transhumants. La convoitise de ces deux plantes est due non seulement à leur appétibilité et leur forte utilisation en

médecine mais aussi à l'utilisation de *Khaya senegalensis* en bois d'œuvre (confection des pirogues) et de *Pterocarpus erinaceus* dans le fuel. Ces résultats sont conformes à ceux de Diarra F.S. (2010) qui trouve que seulement deux espèces, le *Khaya senegalensis* et le *Terminalia macroptera* sont utilisées dans l'alimentation des bovins, surtout pendant la saison sèche et d'autres espèces fourragères comme le *Ficus*, le *Pterocarpus spp*, *Afzelia africana* et le *Saba senegalensis* ont été cités par les paysans, mais n'existent pas dans les exploitations.

Des résultats de l'enquête il ressort que le nombre de conflits liés aux dégâts de culture n'a pas baissé au contraire ils ont légèrement augmenté : 74 conflits en moyenne par an dans les communes recensés par les services techniques avant la convention contre 81 conflits avec la convention.

En addition, Djiré (2003) affirme que les conventions locales peuvent être aussi une source de conflits (au lieu d'être une source de réduction de conflits comme l'indique

certain interviewés parmi les acteurs indirects) entre les communautés qui ont établis l'accord et les non-résidents qui n'étaient pas impliquées mais qui dépendent des ressources de la communauté.

V. CONCLUSION

La convention locale du cercle de Kangaba du fait qu'elle soit négociée par les acteurs locaux, constitue une opportunité pour la gestion décentralisée et durable des ressources naturelles, notamment en termes d'autonomisation des collectivités. Elle a pour défi majeur aujourd'hui de tenir compte de la coexistence entre d'une part les règles et institutions modernes de gestion des ressources, d'autre part les droits et pratiques coutumiers des communautés. Dans le contexte actuel, la convention locale est perçue par les acteurs indirects notamment, comme un outil permettant de mieux gérer les ressources naturelles, bien qu'elle soit confrontée à des difficultés d'application attribuables à un manque d'appropriation, de moyens et de suivi-accompagnement.

REFERENCES

- [1] Cissé I., Analyse des conventions locales de gestion des ressources naturelles CRRRA de Sikasso, 1990, 52 p.
- [2] CISSE, P., *Comportements des éleveurs sahéliens maliens face à la variabilité climatique* Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 1, ISFRA. 2014, 15 p
- [3] CISSE S.N. *Les conventions locales, outils performants de gestion des ressources pastorales: Cas de la commune rurale de Minidian dans le cercle de Kangaba*, DEA-ISFRA, 2017, 76 P.
- [4] Coulibaly N'G. et Sanogo J.L., Rôle des femmes dans la gestion participative des ressources naturelles en zone Mali-Sud. In: J.S. Zoundi, I. Butare, J. Ndikumana et K. Adomefa (Eds), *Intégration agriculture – Elevage : Alternative pour une gestion*

durable des ressources naturelles et une amélioration de l'économie familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ouagadougou: INERA, Nairobi: ILRI, Dakar: CORAF /WECARD, 2006, pp 314-327.

[5] Cuoq, J. Les musulmans en Afrique.. In: *Journal de la Société des Africanistes*, tome 45, fascicule, 1975, 1-2 ; 224 p.

[6] Diallo I., « Les aspects juridiques de la Convention Locale dans le cadre de la décentralisation au Sénégal », dossier présenté lors de l'Atelier National de Kaolack sur les Conventions Locales du 17 au 18 juin 2003, 56 p.

[7] Diarra F. S., *Évaluation de la contribution des arbres et arbustes fourragers indigènes au bien-être socio-économique des paysans du terroir de*

Koutiala, au Mali, Faculté de Foresterie, de Géomatique et de Géographie Université Laval Québec, 2010, 92 p.

[8] Djiré M., « Les conventions locales, un outil de gestion durable des ressources naturelles ? ». Communiqué au Forum Praia+9, Bamako, 17-21 novembre, 2003. 18 p.

[9] DJIRÉ, M., « Les conventions locales au Mali: une grande nébuleuse juridique et un pragmatisme en GRN », Série Conventions Locales au Sahel, n°2. IIED Sahel, Dakar, 2004, 20 p.

[10] DNPIA, Direction Nationale des Productions et des Industries Animales, Rapport annuel Bamako, 2017, 116 p.

[11] INSTAT, RGPH, 4ème recensement général de la population et de l'habitat du Mali, 2009, (Bamako).

[12] Kiema A., Ghislain B., Tontibomma Nouhoun Z., « Transhumance et gestion des ressources naturelles au Sahel : contraintes et perspectives face aux mutations des systèmes de productions pastorales », Vertigo - la revue électronique en sciences

de l'environnement, [Enligne], 2014, Volume14, Numéro <http://journals.openedition.org/vertigo/15404> ;DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.15404>

[13] Lavigne Delville Ph., Quelle gouvernance pour les ressources naturelles ? Etudes de l'AFD, 2001, 58 p.

[14] Quivy, R., Van , L. C. Manuel de Recherche en Sciences Sociales, 1995, 288p

[15] Norris, H. T., The Tuaregs: Their Islamic Legacy and Its Diffusion in the Sahel (Warminster: Aris and Phillips), 1975, 234 p. - Volume 10 Issue 3.

[16] UMUTONI, C. International Livestock Research Institute (ILRI) Rapport sur les conventions locales Participation communautaire dans la gestion décentralisée des ressources naturelles: Etude de cas des systèmes mixtes agriculture-élevage dans la zone Soudano-Sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, 2014, 51 p.